

<http://www.snetap-fsu.fr/Preparation-de-la-rentree-2010.html>



# Préparation de la rentrée 2010

- Les Dossiers - Carte scolaire - Archives Structures - Structures rentrée 2010 -

Date de mise en ligne : mercredi 13 octobre 2010

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

- **octobre 2010**

Carte scolaire rentrée 2010 : **Un feu de paille sous fond de contre performance**

En total mépris avec les besoins de l'orientation des élèves et de leur inscription dans les établissements, la carte scolaire de l'enseignement agricole paraît plus d'un mois et demi après la rentrée. Dans une relative et éphémère amélioration du bilan entre les ouvertures et les fermetures de classes, c'est encore le privé qui en tire le meilleur parti.

Vous trouverez en pièce jointe de [l'article](#) le tableau des évolutions et les analyses faites par le bureau des projets et de l'organisation des établissements de la [DGER](#).

- **avril 2010**

Carte Scolaire 2010 : **Exigeons la notification du [DRAAF](#) !**

Les avis pour le public et le privé des FàEP étant rendus depuis le début mars, exigeons des DRAAF la notification sans délai de la carte des ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée 2010. [article](#)

- **mars 2010**

FàEP : **Les avis pour l'[EAP](#)** sont enfin rendus !

Les réticences de la DGER à transmettre aux organisations syndicales les avis rendus aux propositions d'évolution de la carte scolaire de l'Enseignement Agricole Public, enfin vaincues ! [les avis](#)

- **février 2010**

FàEP : **Des arbitrages favorables pour l'EAP attendues du Ministre !**

Le [CNEA](#) du 12 février 2010 a examiné pour information [les ouvertures et fermetures de classe ou de section des formations à enjeux particuliers](#).

Le SNETAP dénonce l'autocensure faite dans les demandes de l'enseignement public ainsi que le recourt quasi systématique au redéploiement.

Le SNETAP ne repère aucune traduction concrète, de la priorité au service public que les usagers et les personnels étaient en droit d'attendre à l'issue des Assises.

Le Ministre est donc particulièrement attendu sur les nécessaires arbitrages favorables qu'il doit prendre en faveur de l'Enseignement Agricole Public

- **janvier 2010**

FàEP : **les DRAAF ont ils transmis tous les dossiers ?**

Le [CTPC](#) du 27 janvier a examiné les Formations à Enjeux Particuliers. 16 [régions](#) sur 28 (+ DOM & TOM) ont transmis des dossiers. Des secrétaires régionaux du SNETAP ont signalé des demandes faites par des établissements qui n'ont pas été communiquées à la DGER. Il appartient donc à chacun de nous transmettre celles qui auraient été "oubliées" après avoir pris connaissance [du compte rendu et du dossier examiné au CTPC](#).

- **décembre 2009**

**Projet de note de service « Rentrée 2010 » :  
Inacceptable en l'état !**

Avec un retard considérable, au motif de l'attente des conclusions des Assises de l'EAP, la DGER a présenté son [projet de note de service « rentrée 2010 »](#) lors du Comité Technique Paritaire Central DGER le 16 décembre 2009.

Rien dans son contenu ne donne une quelconque priorité au service public et les réformes en cours y sont déclinées. En outre, les courts délais donnés à l'exercice des évolutions des structures, sont susceptibles de nuire à l'orientation des élèves et d'escamoter le dialogue social.

Invité par la DGER à formuler des remarques à la note de service, [le SNETAP les lui a transmises par courrier le 23 décembre 2009](#).

- **novembre 2009**

La publication de la note de service « rentrée 2010 » est renvoyée à la conclusion des Assises par le Ministre le 10 décembre. [Voir préparation de la rentrée 2010 au fil de l'eau](#)

- **novembre 2009**

Les structures (carte des formations, ouvertures et fermetures de classes et de filières) sont en cours de modification en prévision de la rentrée 2010, sur fond de rénovation de la voie professionnelle et de fusionnisme aiguë.

Les demandes de modifications, validées par les conseils d'administration des [EPL](#), seront ensuite examinées, au niveau régional, par le [CTPR](#) (Comité Technique Paritaire Régional) et le CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole).

Sauf pour les formations à enjeux particuliers ([BTS](#), formations spécifiques à recrutement national), qui sont examinées au niveau national, ce sera ensuite le DRAAF (Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) qui décidera les mesures de carte scolaire.

Cette année encore, ces décisions interviendront après que la circulaire sur le mouvement des enseignants aura été publiée, ce qui ne peut que provoquer des mutations « dans l'intérêt du service » injustifiées et un turn-over important parmi les enseignants contractuels.